

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 6 MAI 2019 À 19h30**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le 6 mai 2019 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Albert Lacroix préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #1	Marc Antoine Leduc	Siège #2	Gilles Beauregard
Siège #3	Roland Charbonneau	Siège #4	Luc Laprade
Siège #5	Vacant	Siège #6	Martin Beauregard

Tout formant quorum.

Mme Maryse Desbiens, Directrice générale / Secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

1- BIENVENUE

Il est 19h30, le Maire Albert Lacroix souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare l'assemblée ouverte.

93-19

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant l'item varia ouvert.

Ordre du jour

- 1- Bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal du 1er avril 2019;
- 4- Dépôt et adoption des rapports;
- 5- Dépôt et adoption des comptes à payer;
- 6- Autorisation paiement facture FBL : 8 100.00\$ plus taxes;
- 7- Autoriser le transfert des postes budgétaires suite aux recommandations de la firme Comptable FBL inc.;
- 8- Aménagement paysager : achats d'arbustes et plantes (500 \$);
- 9- Autoriser la visite du préventionniste par le Groupe GPI;
- 10- Adoption du rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie;
- 11- Autoriser l'achat du camion de voirie;
- 12- Autoriser le remplacement de la porte de garage avec la compagnie Courchesne au montant total de 4 131.80 \$ plus taxes;
- 13- Autoriser la compagnie Les Belles Roses inc. à faire le fauchage des fossés 2 fois/année soit entre le 15 juin et le 30 juin et le 15 août et le 30 août 2019 au montant de 3600.00\$ plus taxes et pour la débroussailleuse où c'est nécessaire en respectant le budget soit 7000.00\$ au total;
- 14- Autoriser le lignage des rues; 2961.00\$ plus taxes;
- 15- Demande au Ministère des Transports la réparation de la route 239 du village vers l'autoroute 20;
- 16- Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats;
- 17- Demande de subvention du budget discrétionnaire du député;
- 18- Autoriser la formation sur le Q2, r.22 à l'inspecteur municipal à Granby les 8 et 9 mai prochain au montant de 645.54 \$ taxes incluses et de payer les frais de déplacement;
- 19- Renouvellement du service de GESTIM pour la période de mai 2019 à mai 2020;
- 20- Autoriser M. Samuel Grenier de la compagnie GESTIM à émettre les permis et certificat au nom de la municipalité en remplacement de M. Boyer-Morency jusqu'à son retour;
- 21- Autoriser l'ajout de quatre (4) h par semaine de travail à la compagnie GESTIM afin de lui permettre de finaliser les dossiers et de procéder aux nuisances dans notre municipalité;
- 22- Adopter les recommandations du CCU;

- 23- Demande à la compagnie GESTIM à la préparation d'une modification de zonage pour autoriser une zone commerciale à même la zone agricole selon les recommandations du CCU;
- 24- Demande de dérogation mineure du 645, rue Fréchette;
- 25- Protocole d'entente avec la MRC de Drummond de la collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations;
- 26- Autoriser un montant de 1000.00 \$ pour l'installation de caméra sur le terrain et au chalet des loisirs;
- 27- Proclamation des journées de la culture;
- 28- Paiement des subventions pour l'année 2019;
- 29- Adoption de la tarification pour le service du camp de jour pour l'année 2019;
- 30- Autoriser les dépenses pour les loisirs 2019 :
 - Camp de jour : 5000.00 \$
 - Soccer : 2000.00 \$
 - Jardin communautaire : 2500.00 \$
- 31- Autoriser un montant de 400.00 \$ pour le 26^e tournoi de golf des P'tites boîtes à Lunch;
- 32- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 33- Correspondances
- 34- Varia :
- 35- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

94-19

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER AVRIL 2019

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Martin Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 1er avril 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

95-19

4- ADOPTION ET DÉPÔT DES RAPPORTS

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les rapports suivants :

- Rapport de l'inspecteur municipal,		
- Rapport de l'inspecteur en bâtiment		
- Rapport des Premiers Répondants :	3 sorties :	200.00 \$
- Rapport des Pompiers volontaires :	4 sorties :	2 576.00 \$
-	3 pratiques :	360.00 \$
-	travaux caserne :	264.11 \$

Les rapport sont déposés et classés au mérite.

ADOPTÉ

96-19

5- ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

AVRIL 2019

Factures incompressibles acquittées	43 419.52 \$
Factures déjà approuvées par résolution	16 353.43 \$
Remboursements	113.21 \$
Rapport du souper des bénévoles	
Rapport de l'utilisation de la patinoire 2018-2019	

TOTAL : 59 886.16 \$

Liste des factures à approuver	6 901.56 \$
Rémunérations, remboursements et déplacements	16 499.42 \$

ADOPTÉ

97-19

6- PAIEMENT COMPTABLE, VÉRIFICATION COMPTABLE 2018

Considérant que la firme comptable FBL inc. a effectué vérification comptable 2018 de la municipalité et qu'il a été déposé à la réunion du mois de mars dernier;

Il est proposé par Martin Beauregard

Il est secondé par Gilles Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 8 100.00\$ plus taxes au nom de FBL inc.

ADOPTÉ

98-19

7- TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant que lors de la vérification des livres comptables, une recommandation a été donné à l'effet que des postes budgétaires devaient être transférés du poste d'immobilisation vers les dépenses;

Il est proposé par Martin Beauregard

Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les postes budgétaires suivants :

03-310-00-737	immo. caméra	vers	02 701 -12 335	dépense loisirs	1000.00\$
03-310-00-902	immo. module permis	vers	02-610-02-414	dépense urbanisme	2150.00 \$

ADOPTÉ

99-19

8- AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Luc Laprade, appuyé par Martin Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Charles Roy, concierge de la municipalité à acheter des plantes, fleurs et arbustes ou paillis pour un montant de 500.00 \$ afin de compléter l'aménagement paysager des plates-bandes des bureaux municipaux.

ADOPTÉ

100-19

9- DROIT DE PASSAGE POUR LES PRÉVENTIONNISTES GROUPE GPI

Considérant que le conseil municipal a donné le contrat pour la visite de préventionniste et le dépôt de 5 plans d'intervention très élevée à la compagnie Groupe GPI inc. pour un montant total de 13.339.00 \$ plus les taxes par la résolution # 251 le 3 décembre 2018;

Il est proposé par Gilles Beauregard

Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la visite du préventionniste par Groupe GPI inc.

Que les endroits visités seront inscrits sur le site web.

ADOPTÉ

101-19

10- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'AN 6

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les

trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent...»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène a transmis son rapport annuel à la MRC de Drummond puisque celle-ci a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie avant le 31 mars 2019, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Drummond, ont validé le rapport et en recommandent l'adoption au conseil des maires et que, d'autre part, le conseil des maires l'a adopté à la séance du 13 mars 2019;

Il est proposé par Gilles Beauregard

Il est appuyé par Luc Laprade

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'adoption du *Rapport annuel An 6 des activités en matière de sécurité incendie 2018*;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Drummond un exemplaire de la présente résolution afin qu'elle soit envoyée au MSP.

ADOPTÉ

102-19

11- ACHAT DU CAMION DE VOIRIE

Considérant que le règlement d'emprunt # 519 a été accordé par le MAMH le 25 mars 2019;

Considérant que notre politique des contrats nous permet de faire l'achat de gré à gré pour un montant allant jusqu'à 101 099.00\$;

Considérant que suite aux recherches, la municipalité a choisi un camion Ford super Duty F-550 2019 au concessionnaire Drummondville Ford ;

Il est proposé par Gilles Beauregard

Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un camion pour la voirie de marque Ford F-550 super Duty au concessionnaire d'automobiles Drummondville Ford au montant de 76 756.16 \$ taxes incluses;

Que le camion soit payé par le règlement d'emprunt autorisé au montant de 60 000.00\$ et de 16 756.16 \$ sera pris au surplus accumulé;

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document relié à cet achat.

ADOPTÉ

103-19

12- REPLACEMENT DE LA PORTE DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que la porte du garage municipal est défectueuse;

Considérant que des soumissions ont été demandées et la plus basse conforme est la Compagnie Courchesne pour un montant de 4131.80 \$ plus taxes;

Il est proposé par Luc Laprade

Il est appuyé par Martin Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le changement de la porte du garage municipal avec les services Courchesne au montant de 4 131.80 \$ plus taxes

Qu'aucuns frais ne seront autorisés sur la facture concernant l'installation et l'achat de la porte de garage.

ADOPTÉ

104-19

13- FAUCHAGE DES FOSSÉS

Il est proposé par Martin Beauregard, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les Entreprises Belle Rose inc. à faire le fauchage des fossés 2 fois/ année soit entre le 15 et le 30 juin et entre le 15 août et le 30 août 2019 au montant de 3600.00\$ et de faire le débroussaillage seulement où il est nécessaire en respectant le budget soit 7000.00\$ au total.

ADOPTÉ

105-19

14- LIGNAGE DES RUES

Il est proposé par Marc Antoine Leduc, appuyé par Gilles Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le lignage des rues de la municipalité avec la compagnie Marquage Traçage Québec pour un montant d'environ 2 961.00\$ plus taxes.

ADOPTÉ

106-19

15- DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant que le rang de l'Église (route 239) s'est détérioré depuis plusieurs années et qu'il est devenu urgent d'agir;

Considérant que la route 239 est une route collectrice qui relie St-Guillaume et l'autoroute 20, que le nombre de véhicule est important;

Considérant que le Ministère des Transports est responsable de la route 239 (rang de l'Église) qui traverse notre municipalité;

Considérant qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux de pavage dû au très mauvais état de la chaussée;

Il est proposé par Gilles Beauregard

Il est appuyé par Luc Laprade

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports d'effectuer des travaux de pavage complet en débutant au village de la Municipalité jusqu'à l'autoroute 20.

D'envoyer cette demande à Madame Marie-Ève Turner du Ministère des Transports.

ADOPTÉ

107-19

16- ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT le projet de loi 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27) (ci-après appelée la « Loi »), sanctionner le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (CM), la MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'un appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roland Charbonneau

Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adoption la procédure présentée au conseil;

Que la Municipalité de Saint-Eugène adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

De mandater la directrice générale / secrétaire-trésorière à appliquer la procédure.

ADOPTÉ

108-19

17- **DEMANDE DE SUBVENTION À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE SUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL**

CONSIDÉRANT QUE le député dispose d'un budget discrétionnaire à distribuer aux municipalités pour leur permettre de réaliser les améliorations d'infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés visent à l'amélioration des infrastructures routières déjà existantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire le rechargement de pierre et de réparer les « ventres-de-bœuf » sur une partie du rang 11;

CONSIDÉRANT QUE les travaux couteront environ 25000.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Martin Beauregard

Il est appuyé par Gilles Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une subvention à même le budget discrétionnaire du député provincial de Johnson, M. André Lamontagne un montant de 25 000.00 \$ afin de permettre les travaux énumérés ci-haut;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document transmis au député de Johnson à cet effet.

ADOPTÉ

109-19

18- **FORMATION Q2, r22**

Il est proposé par Martin Beauregard, appuyé par Gilles Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de l'inspecteur municipal et environnement à la formation du Q2, r.22 le 8 et le 9 mai prochain à Granby pour un montant de 645.54 taxes incluses et de payer les frais de déplacement.

ADOPTÉ

110-19

19- **RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE LA COMPAGNIE GESTIM POUR L'INSPECTION EN BÂTIMENT ET NUISANCES**

Considérant que la résolution # 102-18 qui donnait l'engagement de la compagnie GESTIM pour l'inspection en bâtiment et nuisances se termine le 7 mai 2019;

Considérant que la municipalité est satisfaite des services de la compagnie;

Il est proposé par Luc Laprade

Il est appuyé par Martin Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat à la Compagnie GESTIM afin donner le service pour l'émission des permis et d'appliquer les règlements des nuisances pour une période de 1 an à raison d'une journée par semaine;

Autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec la compagnie GESTIM.

111-19 **20- AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICAT AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que M. Simon Pierre Boyer Morency de la compagnie GESTIM est l'inspecteur attitré à notre municipalité pour émettre des permis et certificat au nom de la municipalité et qu'il est absent pour une période à court terme;

Il est proposé par Roland Charbonneau,
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Samuel Grenier de la compagnie GESTIM à émettre les permis et certificat au nom de la municipalité en remplacement de M. Boyer Morency jusqu'à son retour.

Que cette résolution est effective rétroactivement depuis le 1^{er} avril 2019;

ADOPTÉ

112-19 **21- AJOUT DE PRÉSENCE À LA COMPAGNIE GESTIM**

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter quatre (4) heures à notre contrat pour permettre à la Compagnie GESTIM à bien servir nos citoyens;

Il est proposé par Martin Beauregard
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajout de quatre (4) heures pour délivrer les permis, certificat et de traiter les nuisances;

ADOPTÉ

113-19 **22- ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DU CCU**

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est rencontré le 23 avril dernier afin de discuter de plusieurs demandes:

- 1^{er} Recommandation pour modifier notre règlement de zonage afin d'intégrer une zone commerciale à même la zone agricole;
- 2^e Recommandation pour trois (3) dérogations mineures;
 - 1^{er} : refuser la demande de dérogation pour le lot 5 465 758;
 - 2^{er} Le demandeur a retiré sa demande de dérogation mineure;
 - 3^e Accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 5 465 552;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

114-19 **23- MANDAT POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE**

Considérant que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU afin de modifier notre règlement de zonage afin d'intégrer une zone commerciale à même la zone agricole

Il est proposé par Gilles Beauregard
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner mandat à la Compagnie GESTIM afin de préparer le projet de règlement.

ADOPTÉ

115-19

24- DÉROGATION MINEURE DU LOT 5 465 552

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 16 avril 2019 afin de régulariser la situation d'un garage construit en 2011 et empiétant de 8 centimètres en cour avant ;

Considérant que le règlement # 364 à l'article 5.4.2 autoriser les garages seulement en cour arrière ou latérale ;

Considérant que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de **DÉROGATION MINEURE** soumise par Mme Geneviève Courchesne;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par Gilles Beauregard
Il est secondé par Roland Charbonneau

et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure soit accordée.

ADOPTÉ

116-19

25- ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION POUR LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ DANS LES HABITATIONS

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint-Eugène ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

CONSIDÉRANT la volonté des organisations du territoire de la MRC de Drummond de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond a été préparé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Antoine Leduc
Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond ;

- **QUE** la municipalité de Saint-Eugène adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond;
- **QUE** Monsieur Albert Lacroix, maire et Madame Maryse Desbiens, directrice générale soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

117-19

26- ACHAT DE CAMÉRA

Considérant qu'il y a beaucoup de vandalisme au chalet et sur le terrain des loisirs;

Considérant qu'il y aurait lieu d'installer des caméras;

Il est proposé par Martin Beauregard

Il est appuyé par Luc Laprade

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de caméra au chalet et sur le terrain des loisirs au montant de 1000.00 \$.

ADOPTÉ

118-19

27- PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité **de la municipalité de Saint-Eugène** et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Eugène a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle

En conséquence,

Il est proposé par Marc Antoine Leduc

Il est appuyé par Roland Charbonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Eugène, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉ

119-19

28- PAIEMENT DES SUBVENTIONS 2019

Il est proposé par Gilles Beauregard, appuyé par Luc Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des subventions pour l'année 2019 au montant total de 2900.00\$ aux organismes municipaux suivants :

Âge D'or :	400.00 \$
Aféas :	400.00 \$
La Fabrique :	400.00 \$

Le Club 12-24	800.00 \$
Le CDL	500.00 \$
Le Conseil d'établissement :	400.00\$

ADOPTÉ

120-19

29- ADOPTION DE LA TARIFICATION DU CAMP DE JOUR DE 2019

Considérant que la municipalité désire offrir un camp de jour pour les jeunes de 5 – 12 ans;

Il est proposé par Martin Beauregard
Il est appuyé par Marc Antoine Leduc

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tarification du camp de jour 2019 suivant :

180.00 \$ pour 6 semaines par enfant résident
270.00 \$ pour 6 semaines par enfant non-résident

Que le service de garde et un chandail aux couleurs du camp de Saint-Eugène sont inclus dans le prix;

Que les sorties ne sont pas incluses dans le prix;

Que le prix sera majoré pour une inscription de 10% après le 3 mai 2019

La tarification à la semaine et à la journée sera toujours disponible;

30.00\$ / semaine par enfant résident
45.00\$ / semaine par enfant non-résident
9.00 \$ / jour par enfant résident
12.00 \$ / jour par enfant non-résident

Possibilité de payer en 2 versements.

ADOPTÉ

121-19

30- AUTORISATION D'ACHAT POUR LES LOISIRS 2019 CAMPS DE JOUR

Il est proposé par Luc Laprade, il est appuyé par Marc Antoine Leduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense pour les activités de loisirs :

- Camp de jour : 5000.00 \$.
- Soccer : 2000.00 \$
- Jardins communautaires : 2500.00 \$

ADOPTÉ

122-19

31- TOURNOI DE GOLF DES P'TITES BOÎTES À LUNCH

Considérant que le tournoi de golf des p'tites boîtes à lunch de la MRC de Drummond aura lieu le 4 juillet prochain;

Considérant que le conseil municipal pense qu'il est important de faire un don pour venir en aide aux enfants qui en bénéficieront ;

Il est proposé par Roland Charbonneau
Il est secondé par Martin Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 400.00\$

ADOPTÉ**32- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire invite des citoyens à la période de questions.

33- CORRESPONDANCE

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

34- VARIA

Aucun item.

123-19

35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roland Charbonneau, appuyé par Martin Beauregard et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 20h30.

Je, Albert Lacroix, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto.»

Albert Lacroix
Maire

Maryse Desbiens,
Directrice générale / secrétaire-Trésorière